



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAMIS

Service social

Référence :

23-24/MD/MP

Affaire suivie par :

Monique DARRAULT

Chrystèle MARTINIE

Référentes académiques Harcèlement

Marie PLAINEAU

Secrétariat

Mél : concoursnah@ac-toulouse.fr

Tél : 05 36 25 83 75

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 29 novembre 2023

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les Directeurs d'écoles

S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements

S/c de mesdames et messieurs les Directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : Prix 2024 « Non au Harcèlement »

Le prix « Non au harcèlement » est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement, le cyberharcèlement et le harcèlement à l'encontre des élèves en situation de handicap, à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo ; celle-ci servant de support de communication pour le projet pérenne qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

À noter que cette année, un prix spécial « valeurs du sport » est mis à l'honneur en référence à l'organisation des jeux olympiques de Paris 2024. Le nouveau prix inter-degré vient concrétiser les travaux déjà engagés sur le terrain les années précédentes.

Le jury académique remettra un prix « coup de cœur académique » d'une valeur de 1000 euros, financé par le MAE, et sélectionnera les nommés pour le jury national. Les lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de prévention.

**Pour rappel, chaque école, établissement et structure, ne pourra présenter qu'une production :
une affiche ou une vidéo.**

Le calendrier 2023 – 2024 fixé est le suivant :

- ❖ 26 janvier 2024 : date limite d'envoi des créations dans les académies ;
- ❖ Du 29 janvier au 8 mars 2024 : sélection par les jurys académiques, envoi des procès-verbaux et des productions lauréates au ministère, début des remises des prix académiques, qui peuvent avoir lieu jusqu'à la fin du mois de juin 2024 ;
- ❖ 8 mars 2024 : date limite des remontées des lauréats académiques au national ;
- ❖ Du 11 mars au 5 avril 2024 : sélection par le jury national ;
- ❖ Entre le 13 et le 30 mai 2024 : cérémonie de remise nationale des prix.

Le jury académique présélectionnera jusqu'à 12 lauréats éligibles à la sélection nationale selon les catégories ci-dessous :

- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire
- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau collège
- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau lycée
- Meilleure affiche lutte contre le harcèlement, niveau inter degré
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau école élémentaire
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau collège
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau lycée
- Meilleure vidéo lutte contre le harcèlement, niveau inter degré
- Prix spécial « prévention du harcèlement sexiste et sexuel », toutes classes confondues, vidéo
- Prix spécial « prévention du cyberharcèlement », toutes classes confondues, vidéo
- Prix spécial « inclusion », toutes classes confondues, vidéo
- Mention « valeurs du sport », toutes classes confondues, affiche ou vidéo

Les modalités de participation sont disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcelement> .

La lutte contre le harcèlement entre élèves incite la mobilisation de tous, adultes et élèves.

Je tiens aussi à vous remercier pour votre contribution et engagement.

Le recteur de l'académie de Toulouse

Mostafa FOURAR

